

VENDREDI 13 FÉVRIER 2026

UN PDM EN DOUANE ? MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS...

(CSAR DU 10 FÉVRIER 2026)

1/2



Ce mardi 10 février, l'administration a réuni son premier comité social administratif de réseau (CSAR) de l'année. Nous espérions enfin en apprendre davantage sur le fameux «**plan douanes massif (PDM)**», annoncé début février par le chef de l'État. Au lieu de cela, c'est un tout autre PDM qui nous a été servi: un **plan de déménagement massif**. Décryptage...

CHANGER D'ÉCHELLE, VRAIMENT?

À force de réclamer des moyens, à corps et à cris, partout où cela était possible, il semble que nous ayons enfin réussi à **réveiller nos élites**. Reste à voir si elles sont vraiment prêtes à ouvrir les yeux, car s'il existe bel et bien une attention du gouvernement pour enfin se pencher sur la **situation de la DGDDI** et sur sa capacité d'intervention dans les trafics, nous sommes pourtant restés sur notre faim, en séance, concernant **le PDM** (le vrai, sic!). Hormis quelques opérations coup de poing destinées à faire bonne figure, l'objectif principal, selon notre directeur général, serait de produire un **plan d'action** pour identifier les **moyens humains et matériels** nécessaires afin que la DGDDI soit «à la hauteur» des enjeux. On nous parle donc de «**changer d'échelle**» ([voir notre déclaration liminaire](#)). Le DG et la ministre disposent d'un mois pour remettre un plan au chef de l'État, dans l'espoir d'obtenir un **nouveau contrat d'objectifs et de moyens**, le précédent ayant expiré le 31-12-2025.

Autant dire que cela commence mal: la ministre quittera ses fonctions le 22 février... Et la suite n'a rien de rassurant: ce plan nous sera communiqué, mais **sans que nous ayons la moindre possibilité d'y contribuer**. Frustrant pour les organisations syndicales, certes, mais surtout **périlleux pour l'administration**, qui engage sa responsabilité face aux personnels. Gare à la chute si les promesses ne suivent pas les ambitions affichées. Et puisqu'on parle de moyens, rappelons à nos dirigeants que la douane ne se résume pas à la lutte contre les trafics dans les flux de passagers. Elle a aussi besoin de ressources pour **contrôler le fret**, moderniser ses **outils numériques** et **accompagner les entreprises**. C'est donc **deux branches à renforcer**, pas une seule. Merci de ne pas l'oublier.

20 RESTRUCTURATIONS EN 24 MOIS : LA MACHINE S'EMBALLE

Au final, c'est un tout autre sujet qui a monopolisé l'essentiel de ce comité : **trois nouvelles mesures d'accompagnement social**, rien de moins. Au programme : le transfert du **SARC** et du **PSDD**, celui de la division de **Châlons-en-Champagne**, et la fermeture de l'**antenne ONAF de Dijon**.

Comme nous l'avons rappelé en propos introductif, cela porte désormais à **20 plans de restructuration en 24 mois (hors TMF)**. Le rythme est plus que soutenu : c'est même **la seule dynamique réellement assumée aujourd'hui**. Avec une centaine d'agents concernés pour cette nouvelle fournée, difficile de ne pas constater que le PDM le plus abouti à la douane, pour l'heure, n'est pas le «**plan douanes massif**»... mais bien le **plan de déménagement massif**.

SARC ET PSDD

Les deux services quitteront leur bâtiment actuel situé au nord de Paris pour rejoindre la future **cité du renseignement financier** à Évry. Si les conditions techniques du transfert, prévu à l'automne, semblent réunies, un point reste clairement à revoir : l'offre de stationnement, très insuffisante en l'état. Nous l'avons rappelé avec insistance. Par ailleurs, environ **10% des personnels** concernés ne disposent toujours **pas de mesures d'accompagnement identifiées**. Les plus exposés sont, sans surprise, **les agents en CDD**, pour lesquels les réponses restent floues, voire inexistantes.

À ce stade, **l'alliance UNSA/CGC Douanes a rejeté le projet d'accompagnement social**, jugeant la prise en charge insuffisante et réclamant des garanties nettement plus solides.



« LE RYTHME EST PLUS QUE SOUTENU :
C'EST MÊME LA SEULE DYNAMIQUE
RÉELLEMENT ASSUMÉE AUJOURD'HUI. »



VENDREDI 13 FÉVRIER 2026

UN PDM EN DOUANE ? MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS...

(CSAR DU 10 FÉVRIER 2026)



2/2

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

La division supervise environ **200 agents** répartis dans sept services. Depuis le départ de la brigade châlonnaise vers Vatry, elle occupe seule le bâtiment. Résultat : elle tombe sous le coup de la **circulaire du 8 février 2023** relative à la réduction de la surface occupée par les services de l'État et se voit sommée de libérer les lieux pour **faire des économies**. Mais l'argument ne s'arrête pas là : l'administration reconnaît aussi que **l'attractivité du poste est en berne** et qu'il serait, selon elle, plus «pertinent» de transférer la division au siège de la direction, à Reims. **Pertinent pour qui, exactement ?**

Notre alliance a dénoncé **un choix purement comptable**, dénué de toute vision stratégique. On rapproche le divisionnaire du DR... pour mieux **l'éloigner des agents** ! Une logique imparable. Si l'objectif était réellement de rationaliser les coûts, d'autres solutions existaient : accueillir dans les locaux de Châlons d'autres services des **MEF**, voire d'autres administrations de la **FPE** compatibles avec les exigences de sécurité de la division. Et quitte à déménager, pourquoi ne pas avoir cherché à **rapprocher la division d'autres services douaniers** déjà implantés dans la région? Là encore, aucune réponse. *Quant aux mesures d'accompagnement, elles se sont révélées aussi incomplètes que le raisonnement qui les justifie. Il était donc hors de question pour nous d'approuver ce projet en l'état.*

L'ALLIANCE NE VALIDE PAS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

À ce stade, les conditions d'accompagnement n'étant pas suffisamment détaillées, **l'UNSA/CGC Douanes a voté CONTRE** les mesures présentées par l'administration. Une nouvelle séance sera convoquée le **25 février** prochain.

LES RELIQUES DE LA DOUANE

Un dernier sujet devait retenir notre attention : un projet d'arrêté portant application de l'article **R. 131-1 du code des douanes** (CD), visant à lister les bureaux et brigades de la DGDDI. Le nouveau CD impose en effet de connaître précisément les implantations douanières afin d'établir le **rayon d'action de nos contrôles** (l'actuel art. 60-1, futur L. 422-2). Abordé fin janvier, le sujet est soudain devenu si urgent qu'il faudrait désormais le voter sans délai. Ironie de l'histoire : cette liste, réclamée depuis des années par les syndicats et toujours restée intouchable, devient brusquement **sacrée et urgente...** dès lors qu'une norme supérieure l'exige. Notre alliance n'a pas goûté cette **précipitation opportuniste**. Sans références solides, sans points de départ clairs, les demandes de compléments étaient tout simplement impossibles à instruire. Il fallait surtout, au passage, **officialiser la fermeture de plusieurs bureaux et brigades** déjà inhumés depuis longtemps, mais jamais assumés.

Nous avons donc refusé de participer au vote soumis par l'administration. Elle assumera seule la rédaction de son acte «authentique», qui deviendra par la même occasion pleinement ouvert à la critique et aux amendements que les syndicats ne manqueront pas de formuler. **Alea jacta est.**

L'ANTENNE ONAF DE DIJON

Si la qualité du **SEJF**, devenu **ONAF**, et l'engagement de ses agents sont indéniables, nous avons en revanche déploré **l'absence totale de stratégie nationale**. L'administration veut fermer Dijon faute de «criminalité financière» suffisante sur ce territoire. Son portefeuille serait alors redéployé sur **Metz, Lyon** et peut-être **Paris**. Mais dans ce cas, nous avons interrogé le DG sur **l'absence d'antenne ONAF en Normandie, par exemple**. Si le taux d'enquêtes est un critère déterminant, il faut aller au bout de la logique. Surprise : le DG a entendu le message et a entrouvert la porte à une réflexion sur de **nouvelles implantations**. À suivre de près.

Pour revenir à l'antenne de Dijon, présentée comme peu sollicitée par les parquets et peu attractive, les trois agents restants (sur cinq, deux étant déjà partis) semblent bénéficier d'un **accompagnement plus concret** que dans les autres dossiers. Des pistes ont été évoquées en séance, **mais rien n'est validé**, ce qui justifie pleinement notre réserve.

Enfin, il serait temps que nos dirigeants s'interrogent sur **l'investissement perdu** que représente la formation lourde à la fonction **d'ODJ** pour des personnels ensuite restructurés. *Si l'attractivité est réellement un problème, nous réitérons notre demande : aligner les primes ODJ sur celles des OPJ. Ce serait un bon début.*

